



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Info PV Commission de Discipline du 11.03.2026
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 09.03.2026
- PV Commissions restreintes de Prévention et Médiation des 10.03.2026 & 12.03.2026
- PV Commission d'Arbitrage du 27.02.2026
- PV Commission d'Ethique et Fair-Play du 02.03.2026
- PV Commission des Statuts et Règlements du 10.03.2026
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 09.03.2026
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 12.03.2026
- Calendrier formations techniques 2025/2026

E-FOOT



Le **District** vous donne rendez-vous pour une soirée exceptionnelle placée sous le signe du football et de l'esport !

Dans le cadre de la **Finale Départementale EFoot – Coupe de France FFF**, les meilleurs joueurs du département s'affronteront pour tenter de décrocher leur place pour la suite de la compétition nationale.

Vendredi 20 mars 2026 19h30
Siège social du Crédit Agricole
Brie Picardie – Chessy

FILLOFUTSAL



Le District poursuit son engagement en faveur du développement du football féminin et organise une nouvelle édition du **Fillofutsal**, une matinée dédiée à la découverte et à la pratique du futsal pour les jeunes filles du département.

Cet événement a pour objectif de **rassembler les joueuses U8 et U9**, licenciées ou non, afin de leur permettre de découvrir le futsal dans un cadre convivial, ludique et adapté à leur âge.

Informations pratiques

Date : Samedi 22 mars 2026

Horaires : 10h30 – 14h00

Lieu : Gymnase CAMUS

7 Rue Albert Camus – 77100 Meaux

FINALES FUTSAL ESPOIRS

Retrouvez dans ce numéro la liste des clubs qualifiés pour les Finales Futsal Foot Animation organisées le **dimanche 19 avril 2026**

FESTIFOOT

Retrouvez en fin de journal les plateaux organisés le

► 14.03.2026

Les plateaux des secteurs 1 et 5 seront diffusés sur FAL

► 21.03.2026

FOOT EN MARCHANT

Le District organise la phase départementale de **Foot en Marchant** qui se déroulera le

Mercredi 25 mars 2026
à 19h00 - District site de MONTRY

Inscriptions avant le 18 mars 2026 via le lien disponible dans l'article sur le site internet



JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

Samedi 13 juin 2026 à Villeparisis

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**.

L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 14 & 15 mars 2026



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 17 mars 2026

Commission des Statuts et
Règlements

-
18H00

Jeudi 19 mars 2026

Commission d'Organisation des
Compétitions

-
14H00

LE MEE

COMMISSIONS

Lundi 16 mars 2026

Commission d'Appel Disciplinaire

-
16H00

Mercredi 18 mars 2026

Commission de Discipline

-
16H00

PHASE DÉPARTEMENTALE



FOOT **EN** **MARCHANT**



MERCREDI 25 MARS 2026 • 19H00 • MONTRY



ÉQUIPES : 8 JOUEURS / 2 ACCOMPAGNANTS



50 ans et + (HOMMES) • 40 ans et + (FEMMES)

LICENCES : LIBRE • LOISIR • ENTREPRISE • FUTSAL • FUTNET



INSCRIPTIONS AVANT LE 18 MARS !

INSCRIVEZ-VOUS!



RASSEMBLEMENT U8/U9
LICENCIÉES OU NON

FILLOFUTSAL



22 MARS
2026
10 H 30 À 14 H

GYMNASÉ CAMUS, 7 RUE ALBERT CAMUS - 77100 MEAUX

INSCRIPTIONS/INFOS PAR MAIL : [JMELIASY@SEINEETMARNE.FFF.FR](mailto:jmeliasy@seineetmarne.fff.fr)



FINALE FUTSAL ESPOIRS



CATEGORIES	U8/U9 G	U10/U11 G	U12/U13 G
SITES	CHATELET EN BRIE	COULOMMIERS	LAGNY
ADRESSE	Gymnase Gerard Fourcher 1 route de Fericy 77820 Le Chatelet-en-Brie	Gymnase des Templiers Rue des Templiers 77120 Coulommiers	Gymnase des Hauts de Lagny 10 Place Alnwick 77400 Lagny-sur-Marne
RDV	08H30	09H20	09H20
DATES	dimanche 19 avril 2026	dimanche 19 avril 2026	dimanche 19 avril 2026
1	ASM FERTE	USM VILLEPRISIS	CHESSY FUTSAL
2	VAIRES US	BRIE FC	NOISIEL FUTSAL
3	MEAUX CS	ASM FERTE	LAGNY US
4	AFPO	MARLES AC	PONTHIERRY US
5	NOISIEL FUTSAL	VAIRES US	LE MEE SF
6	CHELLES AS	RC PRESLES	VAL DE L'YERRES AS
7	JOUARRE FC	ALLIANCE 77	BREUILLOISE AS
8	CRECY FC	LE MEE SF	USM VILLEPARISIS
9	MAROLLES AS	EBNSP	VILLENNOY AC
10	MARLES AC	OLYMPIQUE DU LOING	TRILPORT US
11	RCP FONTAINEBLEAU	VAL DE L'YERRES AS	ESBLY
12	ST GERMAIN LAVAL ENT	RCP FONTAINEBLEAU	ASM FERTE
13	PONTHIERRY US		
14	LE MEE SF		
15	OLYMPIQUE DU LOING		
16	VARENNES FC		



LE DISTRICT DE SEINE-ET-MARNE
VOUS INVITE À LA



Journée Nationale des Débutants!



VILLEPARISIS

SAMEDI 13 JUIN 2026

Catégories U6 / U7 & U6F / U9F



MATCHS & TOMBOLA GÉANTE!

Maillots de Pros,
Ballons, Goodies
& Lots District 77



OUVERTURE PROCHAINE DES INSCRIPTIONS

VILLAGE DES JEUX!

Structures Gonflables, Baby-Foot Humain,
Cible Géante, Tir Radar, Parcours Foot!



INSCRIVEZ VOTRE CLUB!





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 11 mars 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 53549240

Gretz Tournan 21 – Bussy 21

U18 D1 du 15/02/2026

REPRISE DE DOSSIERS

Match 53550288

Ent. STFC Torcy 23 – Trilport 21

U18 D2A du 01/02/2026

Match 53622681

US Vaires 77 – Claye Souilly 21

U14 D1 du 21/02/2026

Match 53542499

Gatinais 1 – Pays Bières 2

Seniors D3E du 22/02/2026

Match 53541944

Fertoise 1 – Plaine France 1

SENIORS D3B du 01/03/2026

Match 53542525

Loing 1 – Lésigny 1

SENIORS D3E du 01/03/2026

CHAMPIONNAT

Match 53540863
Quincy 1 – Pontault UMS 1
SENIORS D2A du 08/03/2026

Match 54938891
Ozoir 32 – Roissy 31
VETERANS D1 du 08/03/2026

Match 53549405
Claye Souilly 22 – Savigny 21
U16 D1 du 08/03/2026

COUPES

Match 55513253
Gretz Tournan 2 – Roissy 1
SENIORS Coupe 77 du 08/03/2026

Match 55513053
Fontainebleau 2 – Thorigny 1
SENIORS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 55513060
Nanteuil 1 – Loing 1
SENIORS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 55512955
Bagneaux 31 – Quincy 31
VETERANS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 55512938
Torcy 35 – Cosmo 77 35
45ANS Coupe Comité du 08/03/2026

Match 55513192
Chelles 21 – Montereau 21
U16 Coupe 77 du 08/03/2026

Match 55513196
Hericy 21 – Briard 21
U16 Coupe 77 du 08/03/2026

Match 55513199
Mcg 21 – Villeparisis 21
U16 Coupe 77 du 08/03/2026

Match 55513005
St Mard 21 – Melun 23
U16 Coupe Comité du 08/03/2026

Match 55513165
Vaux Rochette 1 – Lognes 1
U15F Coupe 77 du 07/03/2026

CONVOCATION

Match 53544264
St Germain Laval – Ponthierry US 5
CDM D1 du 22/02/2026

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53541890
Thorigny 1 – Villeparisis 2
SENIORS D3A du 01/02/2026

Match 53540999
Pontault Portg. 1 – Briard 1
SENIORS D2B du 08/02/2026



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du lundi 09 mars 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

Match 53549946

Briard 21 – Claye Souilly 22

U18 D1 du 25/01/2026

Match 53545211

Lagny 31 – St Souplets 31

Vétérans D2A du 30/11/2025

Match 54686651

FC Musclé 5 – Nanteuil 5

CDM D2A du 08/02/2026



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 10 mars 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 54681547 FERRIERES EN BRIE USD 1 – PLESSIS PLACY PORT 1 – SENIORS D4B du 15/03/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de PLESSIS PLACY PORT informant que le match aller a donné lieu à des incidents,

Considérant que le dossier a été traité en Commission de Discipline qui a pris des sanctions disciplinaires,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la sérénité de la rencontre,

Décide et demande :

- **La désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge du club de PLESSIS PLACY PORT,**
- **Au club de FERRIERES EN BRIE USD d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de FERRIERES EN BRIE USD d'informer sa mairie de la rencontre afin qu'elle mandate sa Police Municipale et en déclenche la présence.**

- QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.

Match n° 53545251 ES SAINT SOUPPLETS 31 – LAGNY MESSAGERS F US 31 – VETERANS
D2A du 15/03/2026 à 09h30

La Commission,

Considérant que le match aller a donné lieu à des incidents,

Considérant que la rencontre a été traitée en Commission de Discipline et qu'elle a pris des sanctions disciplinaires,

Considérant, qu'au surplus, la Commission de Discipline a décidé la désignation d'un (1) Arbitre central officiel à la charge des deux clubs,

Considérant néanmoins qu'il convient de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Décide et demande :

- **La désignation d'un (1) Délégué officiel à la charge des deux clubs,**
- **Au club de ES SAINT SOUPPLETS d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de ES SAINT SOUPPLETS d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**

Match n° 53549953 MITRY COMPANS GOELLY 21 – CESSON VSD ES 21 – U18 D1 du
15/03/2026 à 12h00

La Commission,

Considérant que des incidents se sont déroulés lors du match aller entre les deux équipes,

Considérant que le dossier a été traité par la Commission de Discipline et que des sanctions disciplinaires ont été prises,

Considérant le signalement de la rencontre par les services administratifs,

Considérant que la Commission de Discipline a décidé la désignation d'un (1) Arbitre central officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de MITRY COMPANS GOELLY et de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge du club de CESSON VSD,

Considérant qu'il convient néanmoins de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule du mieux possible,

Décide et demande :

- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de MITRY COMPANS GOELLY d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence,**
- **De déclarer la rencontre à la cellule de veille.**

- **QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**

Match n° 54697695 AMICALE MONTEREAU AS 3 – CPSP 1 – SENIORS D3F du 15/03/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de CPSP relatant des incidents lors d'un tournoi privé auquel participait des personnes de Provins et de Montereau,

Considérant que lors de ce tournoi des incidents graves se sont produits,

Considérant que le risque de représailles ne peut être acceptable,

Considérant après informations des Présidents des clubs en objet,

Considérant qu'il convient donc de tout mettre en œuvre pour que cette rencontre se déroule dans les meilleures conditions,

Décide et demande :

- **Que la rencontre se déroulera à HUIS CLOS sur les installations du District à Montry,**
- **La désignation d'un (1) Arbitre central officiel, d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de AMICALE MONTEREAU AS et de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge du club de CPSP,**
- **Que les deux clubs fassent parvenir la liste des joueurs et des dirigeants au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 13/03/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du 12 mars 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 53541188 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1 – BOISSISE PRINGY US 1 – SENIORS D2C du 15/03/2026 à 16h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de BOISSISE PRINGY informant que le match aller a donné lieu à des incidents,

Considérant que le dossier a été traité en Commission de Discipline qui a pris des sanctions disciplinaires importantes,

Considérant que la commission de désignation de la CDA a désigné un (1) Arbitre central officiel,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'assurer la sérénité de la rencontre,

Décide et demande :

- La désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de BOISSISE PRINGY,
- Au club de SAVIGNY LE TEMPLE d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,
- Au club de SAVIGNY LE TEMPLE d'informer sa mairie de la rencontre afin qu'elle mandate sa Police Municipale et en déclenche la présence.

Match n° 53549246 AVONNAISE US FOOT 21 – AMICALE MONTEREAU AS 21 – U18 D1 du 15/03/2026 à 14h00

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de AVONNAISE US FOOT,

Considérant que dans sa déclaration de match sensible le club mentionne que celle-ci est effectuée à titre préventif,

Considérant qu'il est également indiqué qu'il n'existe pas actuellement de risque d'incident,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a nommé un (1) Arbitre central officiel et qu'il a été désigné un (1) Délégué officiel,

Décide et demande :

- **Que les désignations correspondent à la situation,**
- **Au club de AVONNAISE US FOOT d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de AVONNAISE US FOOT d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 27 février 2026

Site de Montry

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents : Dominique CHATELLIER – Olivier FREMIOT – Naoufel DJILALI - Florian MERLYNCK – Jean Marie ROBY - Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) Laurent LITRE – Mohamed MORIBA DIAKITE – Denis MATEI – Thierry BLANC – Claude ADAM – Jean-Pierre LEQUA –

Absents excusés : Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) - Florent MARMION -Emmanuel TULOUP – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) – Jimmy MELUT – Faruk EKICIK – Mokola DOUCOURE -

Absents non excusés : Bastien DARREHORT – Lucie LEMPEREUR – Mickaël HADJADJ -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Mars et Avril 2026
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

MOULAI HADJ Ayoub : Absence non justifiée Commission de Discipline le 21/01/26. Absence de rapport demandé par la Commission de Discipline pour le match du 07/02/26. Convocation officielle envoyée. **Arbitre absent excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A.**

ECARLAT Renaud : Manquements administratifs le 30/11/25. Convocation officielle envoyée. **Arbitre présent.**
Entendu en ses explications, l'arbitre reconnaît ses erreurs.
Une notification officielle sera transmise à l'arbitre.

SAINTON Sébastien : Suite match arrêté le 23/11/25 et Non-respect de l'article 1 de la F.F.F le 15/02/26. Convocation officielle envoyée. **Arbitre absent excusé. Convoqué à la prochaine réunion C.D.A.**

TCHAMY David : Suite à rapport concernant l'arbitrage bénévole sur un match officiel le 14/1/25. Convocation officielle envoyée. **Arbitre présent.**
Entendu en ses explications l'arbitre reconnaît qu'il a officié en tant que bénévole sur un match officiel. **Notification officielle à l'arbitre concerné.**

MPIGA Andjembe : Non-respect de l'article de la F.F.F le 11/01/26. Convocation officielle envoyée. **Arbitre absent excusé.**

BALKAYA Murat : Comportement et retard sur la rencontre du 08/02/26. Convocation officielle envoyée. **Arbitre présent.**
Notification officielle sera envoyée à l'arbitre concerné.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 30/01/26

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Point sur les effectifs salariés.

Pour les sanctions de plus de 6 mois pour les commissions de discipline et d'appel disciplinaire il faudra mettre les sanctions en mois et non en nombre de matchs pour que la Préfecture prenne des interdictions de stade pour les personnes concernées si nécessaire.

Violences et incivilités : Un point est donné concernant la F.F.F et pour le District 77.

Intervention du Président de la CDA :

Remerciements aux membres de la C.D.A qui s'investissent par leurs présences aux différentes manifestations et réunions.

Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Alexandre SAVIGNY : Mail en date du 31/01/26. Remercie la C.D.A pour sa promotion en catégorie D3. **Pris note et remerciements.**

Lahadi KAMARA : Mail en date du 31/01/26. Remercie la C.D.A pour sa promotion en catégorie D1. **Pris note et remerciements.**

Ahmet CAKIR : Mail en date du 01/02/26. Remercie la C.D.A pour sa promotion en catégorie D2. **Pris note et remerciements.**

Rafaël BRIFFOTEAUX ROGER : Mail en date du 03/02/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage pour raisons personnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mr BRIFFOTEAUX ROGER Rafaël pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Michael MBUYI : Mail en date du 04/02/26. Remercie la C.D.A pour sa promotion en catégorie D3. **Pris note et remerciements.**

MERCADAL Ludovic (Père de Timéo) : Mail en date du 04/02/26. Demande des explications suite aux désignations de Timéo. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Lenny ZIANE : Mail en date du 05/02/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage pour raisons personnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mr ZIANE Lenny pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Killian GUILLOU : Mail en date du 10/02/26. Informe la C.D.A de sa mutation dans le District 76 suite à mutation professionnelle. **Pris note. La C.D.A remercie Mr GUILLOU Killian pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Luca GRILLO : Mail en date du 11/02/26. Arbitre en provenance du District de l'Ariège. **La C.D.A lui souhaite la bienvenue et demandera son dossier arbitre ultérieurement.**

Jean-Luc HAUSVIRT : Mail en date du 13/02/26. Demande d'informations concernant l'arbitrage en Ligue. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

DISTRICT 77 :

Secrétariat District 77 : Mail en date du 06/02/26. Copie P.V Commission de Discipline suite à de nombreuses erreurs sur la F.M.I concernant les sanctions indiquées. **Pris note.**

Direction District 77 : Mails en date du 07/02/26. Demande d'intervention dans les clubs de GRETZ TOURNAN et FONTENAY TRESIGNY pour une sensibilisation à l'arbitrage. **Pris note et transmis à Thomas VENANT CABASSET (C.T.A).**

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) : Mail en date du 07/02/26. Résultat F.I.A Futsal transmis à la Ligue. **Pris note.**

ELIASY Jean-Marc (C.T.D- DAP) : Mail en date du 12/02/26. Tableau des demandes d'arbitres pour le Foot Animation. **Pris note et transmis à Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) pour désignation.**

Direction District 77 : Mail en date du 13/02/26. Copie mail envoyé aux clubs pour Formation Arbitre de club. **Pris note.**

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) : Mail en date du 24/02/26. Confirmation pour le trio de jeunes arbitres qui ira avec la sélection du District 77 à Auxerre le 25/02/26.

Pris note.

Philippe COLLOT : Mail en date du 25/02/26. Demande de présence de membres de la C.D.A le 06/05/26 pour la venue d'élèves section arbitre d'Auxerre accompagné d'Alexandre PEREAU NIEL, arbitre Ligue 2. **Pris note.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 09/02/26. Mail concernant la rédaction de la F.M.I. **Pris note et transmis à tous les arbitres.**

Fabien ELMKELLEB : Mail en date du 10/02/26. Statistiques du nombre d'arbitres F.F.F.

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 18/02/26. Mail concernant les recommandations pour la caméra embarquée et fiche de frais correspondante. **Pris note et envoyé à tous les arbitres concernés.**

L.P.I.F.F :

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 06/02/26. Disponibilité de maillots pour les candidats F.I.A. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 06/02/26. Demande d'arbitres pour les

interdistricts U14 et U16 Garçons à Morfondé les 05 et 06/03/26. **Pris note et transmis section désignation.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 12/02/26. Mail pour recrutement sections sportives de Meaux et Blanc Mesnil. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 16/02/26. Tableau pour Formation Niveau 1 le 07/03/26 à Morfondé. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 20/02/26. Informe d'une F.I.A 100% Féminine les 11-12-17-18 Avril 2026 à Morfondé. **Pris note.**

Cédric PELISSIER (C.T.R.A) : Mail en date du 24/02/26. Circulaires et tableau d'inscription pour le concours Ligue du 06/06/26. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Club de MITRY COMPANS GOELLY : Mail en date du 24/02/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage de Mr KIDARI Bénamar pour raisons personnelles. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Bénamar KIDARI pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Club de DAMMARIE CITY : Mail en date du 25/02/26. Demande d'informations concernant l'arrêt des désignations d'un arbitre appartenant au club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

CDA PARIS : Mail en date du 25/02/26. Proposition d'échange d'un trio arbitral pour le 14/03/26. **Pris note.**



Activités CDA Mars et Avril 2026 :

06/03/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée

13/03/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée

20/03/26 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée

27/03/26 : Réunion C.D.A à Le Mée.

03/04/26 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
10/04/26 : Réunion C.D.A à Montry
17/04/26 : Formation Continue à Montry et Le Mée
18/04/26 : Séance F.A.R avec C.D.A 94 et 75 à PARIS.

Points à date sur les actions menées

Thomas VENANT CABASSET (C.T.A)

Formation Futsal : 9 inscrits, 7 présents.
Merci à Cédric PELISSIER pour cette formation.
Formation Assistant de club à COMBS LA VILLE Formation annulée par manque de candidats.
Formation FUTNET à la Ligue. 5 arbitres se déplaceront à Torcy pour le challenge départemental.
Formation arbitre de club annulée par manque de candidats à Lésigny.
Intervention sur l'arbitrage à Villenoy et prochainement à Gretz.
Planification des demandes d'arbitres sur les finales Foot Animation.

La vie des Sections :

Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Fabien EL MKELLEB

Formation Futsal :

Responsable : Denis MATEI

Les arbitres ont travaillé sur un questionnaire.
Les arbitres futsal ont un manque de sérieux concernant les formations.
Il reste une observation à faire.

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI

Le 06 Juin 2026 auront lieu les concours Ligue pour les arbitres qui sont susceptibles d'évoluer au niveau supérieur à Morfondé.
Changement d'examens pour ces concours.
Projet d'échange de trio d'arbitres avec le District 75 et District 92



Section « désignation des Arbitres » :

Responsable : Dominique CHATELLIER

Effectifs par catégories :

AD 1	20
AD 2	19
AD3	29
AD4	36
AAS	10
A F.D	20
JAD	56
A FEM	13
A Futsal Spe	1

Total : 204 arbitres à ce jour désignables.

924 Indisponibilités à ce jour.

Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Trop d'erreurs sur les F.M.I

Sur les exclusions il faut vraiment ne pas oublier de mettre des observations d'après-match.

Beaucoup de rapports n'arrivent pas en temps et en heure au District.

Manque de rapports sur des événements ou exclusions.

Section Commission d'Appel :
Représentant : Olivier FREMIOT

Prochaine réunion le 9 Mars à Montry et le 16 au Mée.

Section C.D.P.M.E
Représentant : Jean-Marie ROBY

Envoi par mails des P.V et retour si observations.

Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »
Responsable : Emmanuel TULOUP

D1/ 35 Observations	D2/ 38 Observations	D3/ 29 Observations
D4/ 8 Observations	JAD/ 16 Observations	FEM/ 1 Observation
Assistants / 9 Observations		

64 Candidats observés dont 1 à revoir.
200 Observations à ce jour.

Toujours compliqué avec les dé-convocations.
En avance par rapport à la saison dernière.

Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A
Responsable : Fabien EL MKELLEB

14 parrainages planifiés.
Les arbitres D1-D2 sont concernés per ces parrainages.
Formation continue. Très peu d'arbitres en présentiel.
Possibilité de faire la prochaine formation en visioconférence.

Intervention des participants :

Jean-Pierre LEQUA : Question sur les caméras arbitres. Réponse apportée par le Président de la C.D.A
Thomas VENANT CABASSET : Travail sur le projet Arbitres Ambassadeurs.
Jean-Marie RENAUD : Remercie tous les membres pour leurs investissements au sein de la C.D.A de la part du Comité Directeur.

Arbitres à convoquer : Ayoub MOULAI HADJ – SAINTON Sébastien -

Prochaine réunion : Lundi 30 Mars à 19h00 à Le Mée.



Commission Départementale

Ethique & Fair Play

PROCÈS VERBAL du lundi 02 mars 2026

Présidence : Jean-Paul PEYRIN

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : ; M. ZANNIER ; M. LOUIS ; M. DOUKHI ; M. Mohamed KHELLADI M. Franckie MESSAOUD

Absents excusés : Mme NOEL ; M. Rachid RAACH ; Mme BAUD ; Mme MENDES AREIA ; M. VANTYGHEM

Point 1 :

FONTAINEBLEAU

Situation relative à la participation de joueurs à des rencontres sans licence validée

Présents :

- M. DE FARIA Paulinho (Président)
- Mme et M. BENZINA (Parents de joueurs)

La Commission,

Après avoir présenté la composition de la commission ainsi que son rôle, la parole a été donnée aux personnes convoquées.

Considérant qu'il ressort des échanges avec le représentant du club de Fontainebleau qu'un joueur mineur licencié dans un autre club a participé à un tournoi organisé à Fresnes sous les couleurs du club de Fontainebleau sans que l'autorisation préalable de son club d'origine n'ait été obtenue ;

Considérant que le représentant du club de Fontainebleau reconnaît une erreur de la part de son club et indique qu'une demande de licence a été effectuée depuis, celle-ci étant toujours en cours de validation en raison de pièces administratives manquantes ;

Considérant qu'un courrier transmis par les parents du joueur confirme qu'une demande de changement de club a été engagée et précise que, depuis ce tournoi, leur enfant n'a plus participé à aucune rencontre ou tournoi avec le club de Fontainebleau ;

Considérant par ailleurs qu'il ressort des déclarations des parents d'une ancienne joueuse du FC Champenois que leur enfant avait quitté ce club en début de saison et n'avait pas immédiatement sollicité l'établissement d'une nouvelle licence, la situation ayant depuis été régularisée par la délivrance d'une licence valide ;

Considérant que le représentant du club de Fontainebleau a reconnu les irrégularités constatées et s'est engagé à faire preuve d'une vigilance accrue afin qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir ;

Par ces motifs,

La Commission prend acte des explications apportées par les personnes présentes ainsi que de la régularisation des situations administratives évoquées.

Elle rappelle aux clubs l'obligation de veiller strictement au respect des règles relatives à la qualification et à la participation des joueurs aux rencontres et tournois.

La Commission décide de classer le dossier tout en adressant un rappel à la vigilance au club concerné quant au respect des procédures de qualification des joueurs.

Point 2 :

CESSON

Attitude de parents lors des rencontres U16 D1

Présents :

- M. Mohamed KAH, Président du club
- M. Cédric GUILLOSO, Manager général

La Commission,

Après avoir présenté la composition de la commission ainsi que son rôle, la parole a été donnée aux représentants du club.

Considérant que le club de Cesson a été convoqué à la suite de signalements relatifs à des comportements inappropriés de certains parents lors de rencontres de la catégorie U16 D1 ;

Considérant que le Président du club indique être pleinement informé de la situation et regrette les faits reprochés, précisant que des mesures ont été prises afin de mettre un terme à ces comportements ;

Considérant que le Manager général du club a détaillé les dispositions mises en œuvre, notamment la modification complète de l'encadrement de cette catégorie ainsi que l'exclusion du club de joueurs dont les parents étaient impliqués dans les faits signalés ;

Considérant que les représentants du club ont exprimé leur volonté de rétablir un climat serein autour de cette équipe et de prévenir toute réitération de tels comportements à l'avenir ;

Par ces motifs,

La Commission prend acte des explications apportées par les représentants du club de Cesson ainsi que des mesures correctives mises en place.

Elle rappelle l'importance du rôle éducatif des clubs et la nécessité pour l'ensemble des acteurs, y compris les parents, d'adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des valeurs du football.

La Commission décide de classer le dossier tout en invitant le club à poursuivre les actions engagées afin de garantir un climat serein autour de ses équipes de jeunes.

Point 3 : Un troisième point concernant le calcul des classements Fair Play a été effectué en réunion le 02 mars 2026. Les résultats seront mis en ligne et le suivi régulier se poursuivra tout au long de la saison.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 10 mars 2026

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Nathalie LECLERCQ - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Patricia GUILIANI

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 54685619

PONTHIERRY 22 - HERICY 21

U16 D3F DU 22/02/2026

Match non joué pour nombre de joueurs non atteint

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de HERICY et l'arbitre de la rencontre ont transmis leurs observations dans les délais impartis

Considérant que les 2 rapports reçus indiquent que c'est l'équipe de PONTHIERRY qui s'est présentée avec 7 joueurs pour disputer la rencontre

Par ces motifs

Donne match perdu par forfait (-1point ; 0 but) à l'équipe de PONTHIERRY 22 et attribue le gain du match à l'équipe D'HERICY 21 (3 points ; 5 buts)

RSG District art. 23.1

Débit PONTHIERRY : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550472

COMBS 21 – LE MEE 22

U18 D2C DU 22/02/2026

Demande d'évocation par courriel en date du 23/02/2026 du club de LE MEE, concernant le joueur REZGUI Kais susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le club de COMBS a transmis ses observations dans les délais impartis
La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,
Considérant que le joueur REZGUI Kais a été sanctionné d'un match ferme automatique pour récidive d'avertissement sur la rencontre du 01/02/2026
Considérant que la sanction doit être purgée dans chacune des équipes dans lesquelles le joueur reprend
Considérant qu'entre le 01/02/2026 (date d'effet de la sanction) et le 22/02/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe COMBS 21 n'a pas disputé de rencontre officielle,
Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,
La Commission donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de COMBS 21, pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de LE MEE 22,
De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 16/03/2026 pour avoir joué en état de suspension.
Règlements du District art. 21 et 40.1
- Débit de COMBS : 43.50€ + 70€,
La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53548117

CHAMPS AS 22 – QUINCY 21

U14 D3A DU 21/02/2026

Réserve de QUINCY concernant les joueurs de CHAMPS susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour

En attente de la feuille de match

Considérant que la COC a statué sur le non-envoi de la feuille de match

La Commission clôt le dossier

MATCH 53549458

MEAUX 22 – SAVIGNY 21

U16 D1 DU 08/02/2026

Réclamation d'après match du club de SAVIGNY par courriel en date du 10/02/2026, concernant l'arbitre bénévole de MEAUX ayant officié sur la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que, suite à l'absence de l'arbitre officiel désigné par la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA), M. CHAPPUT Williams est intervenu pour arbitrer la rencontre ;

Considérant que le club de SAVIGNY conteste cette situation au motif que le fils de M. CHAPPUT Williams évolue au sein de l'équipe de MEAUX et que le club n'aurait pas donné son accord à cette désignation ;

Considérant que l'article 14 du Règlement Intérieur de la CDA dispose que, lorsqu'un arbitre officiel désigné est absent, un arbitre présent sur le terrain et non désigné peut suppléer celui-ci sur présentation de sa licence ; que dans l'hypothèse où cet arbitre remplaçant appartient à l'un des deux clubs en présence comme représentant au titre du Statut de l'Arbitrage, l'accord des deux clubs doit être mentionné sur la feuille de match ;

Considérant que M. CHAPPUT Williams représente le club de THORIGNY au titre du Statut de l'Arbitrage et non le club de MEAUX ; qu'ainsi la disposition relative à l'accord des deux clubs prévue dans la seconde partie de l'article 14 n'a pas vocation à s'appliquer ;

Considérant par ailleurs qu'en application de l'article 17 des règlements, en cas d'absence d'arbitre officiel, il appartient en priorité au club recevant de fournir un arbitre parmi ses licenciés majeurs ;

Considérant qu'en l'espèce M. CHAPPUT Williams est également licencié dirigeant au club de MEAUX, club recevant de la rencontre, ce qui permettait au club de satisfaire à cette obligation réglementaire ;

Considérant dès lors que la désignation de M. CHAPPUT Williams pour diriger la rencontre est conforme aux dispositions réglementaires applicables ;

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54938993

VILLEPARISIS 31 – OZOIR 32

VETERANS D1 DU 22/02/2026

Réserves de VILLEPARISIS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de OZOIR 2, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain
La Commission,

Hors la présence de Nathalie LECLERCQ

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure OZOIR 31 ne disputait pas de rencontre officielle le 22/02/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 15/02/2026 et l'a opposée à, LIEUSAIN 31 pour le compte du championnat ANC R2B

Considérant qu'après vérification les joueurs MATHIAUX Anthony, PARIS Maxime et HAZEM Farid figurant sur la feuille de match du 15/02/2026 sont inscrits avec la mention n'a pas participé,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre R2 confirme avoir omis de noter les remplaçants et que ceux-ci ont tous participé

Par ces motifs, dit la réserve de VILLEPARISIS fondée, les 3 joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

Donne match perdu par pénalité à OZOIR 32 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 5 buts), à l'équipe de VILLEPARISIS 31

RSG District art. 7.9

Débit OZOIR : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

MATCH 55513154

LIEUSAIN 21 – BUSSY FC 22

COUPE 77 U14 07/03/2026

Courrier du club de Lieusaint informant la Commission que la réserve inscrite sur la feuille de match n'a pas été inscrites par le club de Bussy mais par le club de Lieusaint.

Considérant que l'observateur d'arbitre indique dans les observations d'après match que les réserves du club de Lieusaint n'ont pas pu être enregistrée sur la FMI, celle-ci ne voulant pas les prendre en compte.

Courriel complémentaire du club de LIEUSAIN,

Réserves de LIEUSAIN en date du 08/03/2026, sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Bussy St Georges, pour les motifs suivants :

Point 1 : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Bussy St Georges.

Point 2 : sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de leur équipe supérieure du club de Bussy St Georges."

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de LIEUSAINT pour les dire recevables en la forme,

Point 1 : Cette disposition ne concerne que les 5 dernières journées de Championnat

Point 2 : Considérant que l'équipe supérieure BUSSY FC 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 07/03/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 21/02/2026 et l'a opposée à, JA DRANCY 21 pour le compte de la Coupe LPIFF U14

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match du 21/02/2026 n'est inscrits sur la FMI en référence,

Par ces motifs, dit les réserves de LIEUSAINT non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art. 7.9

Débit LIEUSAINT : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55513083

COLLEGIEN 40 – BUSSY FC 41

COUPE 77 55 ANS 08/03/2026

Réserves de COLLEGIEN en date du 08/03/2026, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de BUSSY, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

Réclamation d'Après Match de COLLEGIEN en date du 08/03/2026, sur la participation et la qualification de M. Olivier LESUR et Laurent GOYON joueurs de l'équipe de BUSSY, susceptibles d'avoir été éliminés dans une coupe avec une équipe supérieure de son club et de participé ensuite à la Coupe 77 au sein d'une équipe inférieure.

La Commission en informe le club de BUSSY et demande ses observations pour le 16/03/2026

MATCH 55513194

CRECY FC 21 – VAIRES 22

COUPE 77 U16 08/03/2026

Réclamation d'Après Match de CRECY en date du 08/03/2026, sur la participation et la qualification de M. Lorenzo SANSIER DE JESUS et Nahim EL MOUQUADDEM joueurs de l'équipe de VAIRES, susceptibles d'avoir été éliminé dans une coupe avec une équipe supérieure de son club et de participé ensuite à la Coupe 77 au sein d'une équipe inférieure.

La Commission en informe le club de VAIRES et demande ses observations pour le 16/03/2026

MATCH 55513209

CRECY FC 21 – VAL D'EUROPE 21

COUPE 77 U18 08/03/2026

Demande d'évocation du club de CRECY FC en date du 08/03/2026, concernant le joueur M. OCCHINPINTI Giuseppe de VAL D'EUROPE, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de VAL D'EUROPE et demande ses observations pour le 16/03/2026

MATCH 55513032

CHELLES 22 – SERVON 21

COUPE COMITE U18 08/03/2026

Réclamation d'Après Match de SERVON en date du 08/03/2026, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de CHELLES susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

La Commission en informe le club de CHELLES et demande ses observations pour le 16/03/2026

CHAMPIONNAT

MATCH 54697687

MONTEREAU 3 – CHAMPENOIS 1

SENIORS D3F DU 08/02/2026

Demande d'évocation du club de MONTEREAU en date du 06/03/2026, concernant le joueur M. ZAROUALA Othmane de CHAMPENOIS, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de CHAMPENOIS et demande ses observations pour le 16/03/2026

MATCH 53549917

SAVIGNY FC 21 – CESSON VSD 21

U16 D1 DU 22/02/2026

Demande d'évocation du club de CESSON en date du 06/03/2026, concernant le joueur M. BENSIALA Brahim de SAVIGNY FC, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de SAVIGNY FC et demande ses observations pour le 16/03/2026

MATCH 54685551

MORET VENEUX 22 - MONTEREAU 22

U16 D3F DU 01/03/2026

Réserves de MONTEREAU en date du 03/06/2026,

Point 1 : sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de MORET VENEUX, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,

Point 2 : sur la participation de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de MORET VENEUX, notamment le nombre de joueurs mutés hors période inscrits sur la feuille de match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de MONTEREAU pour les dire recevables en la forme,

Point 1 : Considérant que l'équipe supérieure MORET VENEUX 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 01/03/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 08/02/2026 et l'a opposée à, SENART MOISSY 23 pour le compte du championnat U16 D2C

Considérant qu'après vérification les joueurs PEREIRA Jules, LINGELSER Yanis, JEZEQUEL Timéo ET BARANEK Jules figurant sur la feuille de match du 08/02/2026 sont inscrits sur la FMI en référence,

Point 2 : Considérant que sont inscrits sur la FMI :

AMADOR SILVA Wilson (enregistrement le 10/11/2025) MH

DIOMANDE Moussa (enregistrement le 11/09/2025) MH

Considérant que dans cette catégorie, on ne peut aligner qu'un seul joueur muté hors période

Par ces motifs, dit les réserves de MONTEREAU fondées,

Donne match perdu par pénalité à MORET VENEUX 22 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 1 but), à l'équipe de MONTEREAU 22

RSG District art. 7.9

Débit MORET VENEUX : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681360

VERNEUIL 1 – ALLIANCE 77 1

SENIORS D4C DU 08/03/2026

Réserves de ALLIANCE en date du 09/03/2026, concernant le nombre de joueurs mutés hors période de l'équipe de VERNEUIL inscrits sur la feuille de match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de ALLIANCE pour les dire recevables en la forme,
Considérant que sont inscrits sur la FMI :

BERISHA Valmir (enregistrement le 16/07/2025) MH

BERISHA Valtrin (enregistrement le 17/07/2025) MH

LAASSIBA Khaled (enregistrement le 02/08/2025) MH

MONKOLOT Jessy (enregistrement le 12/09/2025) MH

RELOUZAT Robin (enregistrement le 20/11/2025) MH

SALL Adama (enregistrement le 06/08/2025) MH

CHATELAIS TIMEO (enregistrement le 14/08/2025) MH

Considérant que l'équipe de VERNEUIL a fait participer 7 joueurs mutés hors période

Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à VERNEUIL L'ETANG (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de ALLIANCE 77 1

Débit VERNEUIL L'ETANG : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55123645

ESP. FEMININ 1 – MEAUX CS ACADEMY 1

CRITERIUM U11F POULE A DU 14/03/2026

Courriel du club de MEAUX CS ACADEMY en date du 16/01/2026, concernant l'application de l'article 23.8 du RSG.

- Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de ESPOIR FEMININ a été déclarée forfait lors du match aller, le 29/11/2025

Considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 14/03/2026 aura lieu sur les installations du club de MEAUX CS ACADEMY

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 55123650

VFFA 77 1 – MEAUX CS ACADEMY 1

CRITERIUM U11F POULE A DU 21/03/2026

Courriel du club de MEAUX CS ACADEMY en date du 16/01/2026, concernant l'application de l'article 23.8 du RSG.

- Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de VFFA 77 1 a été déclarée forfait lors du match aller, le 17/01/2026

Considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 21/03/2026 aura lieu sur les installations du club de MEAUX CS ACADEMY

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53546348

CRISENOY 31 – MORET VENEUX 31

VETERANS D3C DU 19/04/2026

Courriel du club de MORET VENEUX en date du 08/03/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 01/02/2026 et le 01/03/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 19/04/2026 aura lieu sur les installations du club de MORET VENEUX

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53540960

EMERAINVILLE 1 – CHELLES 2

SENIORS D2B DU 19/04/2026

Courriel du club de CHELLES en date du 28/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 11/01/2026 et le 01/03/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 19/04/2026 aura lieu sur les installations du club de CHELLES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53550178

OL LOING 21 – MORET VENEUX 21

U16 D2C DU 26/04/2026

Courriel du club de MORET VENEUX en date du 26/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 07/12/2025 et le 22/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 26/04/2026 aura lieu sur les installations du club de MORET VENEUX

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53541009

EMERAINVILLE 1 – CRECY FC 1

SENIORS D2B DU 26/04/2026

Courriel du club de CRECY FC en date du 10/03/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 15/02/2026 et le 08/03/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 26/04/2026 aura lieu sur les installations du club de CRECY FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53546328

MORET VENEUX 31 – BAGNEAUX NEMOURS 31

VETERANS D3C DU 08/05/2026

Courriel du club de BAGNEAUX NEMOURS en date du 26/02/2026, concernant l'application de l'article 20.3 du RSG.

- Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises le 07/12/2025 et le 22/02/2026 pour terrain impraticable, considérant que la demande a été formulée dans les délais impartis

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 08/05/2026 aura lieu sur les installations du club de BAGNEAUX NEMOURS

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAIN IMPRATICABLE

MATCH 55513096
VAL D'EUROPE 35 – NANTEUIL 35
COUPE 77 +45 ANS 08/03/2026

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à inverser et à jouer, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 55513146
AFPO 31 – CLAYE SOUILLY 31
COUPE 77 VETERANS 08/03/2026

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à inverser et à jouer, transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

DOSSIER TRANSMIS PAR LA **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

MATCH 54704945
ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 – CRECY 2
U15 D2B DU 21/02/2026

25/02/2026 – Courriel du club de Dammartin nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise en raison d'un bug informatique, en indiquant que l'équipe de Dammartin avait remporté la rencontre sur un score de 3 buts à 0.

En pièces jointes, le club de Dammartin a transmis des photos de la composition de son équipe et une partie de l'équipe de Crecy

25/02/2025 Courriel transmis au club

Rappel Règlementaire,

Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,*
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).*

Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.

Dans cette situation, La Commission remercie le club de Dammartin donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais les documents manquants, à savoir :

- la photo de la composition de l'équipe de Crécy 2,*
- ainsi que la photo du résultat final et des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).*

26/02/2026 : Courriel du club de Dammartin, Transmettant des photos de la Composition de l'équipe de Crecy,

Le club indiquant également à la Commission qu'il ne possédait de photo du résultat et des faits disciplinaires, mais indique que l'arbitre atteste sur l'honneur qu'il y a eu 3-0 pour le CS Dammartin et il n'y a eu aucun fait de jeu.

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de DAMMARTIN a bien fait parvenir au District la photo de la composition des équipes

La Commission demande au club de CRECY de bien vouloir confirmer le score de la rencontre pour le 16/03/2026

CONVOCATION

MATCH 53550381

VILLEPARISIS 1 – CHAMPS FFC 1

U18 D2B DU 22/02/2026

Demande d'évocation par courriel en date du 23/02/2026 par le club de PONTAULT UMS concernant le fait que la rencontre en rubrique n'a pas eu lieu

La Commission convoque pour sa réunion du 24/03/2026 à 19h00 à MONTRY

Du club de VILLEPARISIS :

DJOCO Lamine, arbitre bénévole

CHISSEY Jérôme, arbitre assistant

BERETTE Namadia, éducateur

Du club de CHAMPS FFC:

OURAHMOUN Yassine, arbitre assistant

Du club de PONTAULT USM

La personne ayant pris des vidéos

L'arbitre M. HOMEM DE GOUVEIA Hilario et le délégué M. HORMI Abdelhafid, officiels du match U16
D1 Villeparisis 21 – Melun 22

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

PONTAULT UMS

Tournoi U6 et U7 du 6 juin 2026

Validé

BRIARD SC

Tournoi U8 du 18 avril 2026

Revoir les temps de jeu (inférieur ou égal à la durée d'un match de la catégorie)

PONTHIERRY

Tournoi U6-U7 du 01 mai 2026

Validé sous réserves de la disponibilité des installations

LOGNES

Tournoi Futsal U11F du 15 mars 2026

Validé sous réserves de la disponibilité des installations

VAIRES

Tournoi « Paname Cup » U12 des 25 et 26 avril 2026

Validé sous réserves de la disponibilité des installations

VILLENAY AC

Tournoi U6/U7 du 18 avril 2026

Tournoi U8 du 18 avril 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

ST THIBAUT FC

Tournoi U12 du 05 avril 2026

Tournoi U11 du 02 mai 2026

Tournoi U10 du 24 mai 2026

Tournoi U6-U7 du 06 juin 2026

Tournoi U8-U9 du 07 juin 2026

Tournoi Féminines Foot Animation du 13 juin 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

GATINAIS VL

Tournoi U7 du 04 avril 2026

Tournoi U11 du 04 avril 2026

Tournoi U9 du 05 avril 2026

Tournoi U13 du 05 avril 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des installations



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 9 mars 2026

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
54691494	08/03/26	CRIT 55 ANS Poule D	ROISSY BRIE ANTILLAIS 40	GRETZ TOURNAN SC 40

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

RAS

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55130791	21/02/26	CRIT. U11 EXC Poule G	LAGNY MESSAGERS 1	ST THIBAUT FC 1
55123612	21/02/26	CRIT U12 ESPOIRS Poule F	F.C.C.N. 21	CHANGIS ST JEAN USSY 21

ERRATUM

PV du 02/03/26

FESTIFOOT U6/U7 à A VAL DE FRANCE

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de VAL DE FRANCE

***La commission annule l'amende**

MATCH 5310779

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de LAGNY MASSAGERS

***La commission annule l'amende**

FORFAITS

MATCH 55129371 BAGNEAUX NSP 31 – LIEUSAIN AS 31 CRIT ESPOIR U9 poule A du 14/03/26

Lecture du courriel du club de LIEUSAIN AS avisant du forfait de son équipe

*** 2ème Forfait avisé**

MATCH 55130236 LOING FCI 22 – LE MEE SPORTS 24 CRIT ESPOIRS U10 poule R du 14/03/26

Lecture du courriel du club de LE MEE SPORTS avisant du forfait de son équipe

*** 1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55130119 MELUN FC 23 – GRETZ TOURNAN SC 24 CRIT ESPOIRS U10 poule Q du 14/03/26

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN SC avisant du forfait de son équipe

*** 1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55130889 ST THIBAUT 21 – VILLENAY AC 21 CRIT U10 EXCELLENCE Poule G du 14/03/26

Lecture du courriel du club de VILLENAY AC avisant du forfait de son équipe

*** 1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55127927 ANNET /SMARNE 1 – FC MONTHYIN 1 CRIT ESPOIRS U11 Poule N du 14/03/26

Lecture du courriel du club de FC MONTHYON avisant du forfait de son équipe

*** 1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55130480 MORMANT FC 1 – MITRY COMPANS GOELLY 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule C du 14/03/26

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 55130524 CLAYE SOUILLY 1 – MONTEREAU ASA 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule D du 07/03/26

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MONTEREAU ASA 1 ne s'est pas présentée

* 1^{er} Forfait non avisé

MATCH 55122705 PAYS FONTAINEBLEAU 22 – VILLEPARISIS USM 21 CRIT U12 EXCELLENCE Poule D du 14/03/26

Lecture du courriel du club de VILLEPARISIS USM avisant du forfait de son équipe

* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 55125651 LE MEE 2 – GRETZ TOURNAN SC 2 CRIT ESPOIRS U13 Poule H du 14/03/26

Lecture du courriel du club de GRETZ TOURNAN SC avisant du forfait de son équipe

* 2^{ème} Forfait avisé

MATCH 55126181 CHATELET EN BRIE 1 – VAL DE L'YERRES 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule O du 14/03/26

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

* 1^{er} Forfait avisé

MATCH 54691561 CESSON VSD 41 – ENT. PRESLES/CHEVRY 40 CRIT 55 ANS Poule D du 156/03/26

Lecture du courriel du club de PRESLES EN BRIE avisant du forfait de son équipe

* 1^{er} Forfait avisé

**REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 8 et 9 mars 2026

MATCH 54748583 FCVB 1 – VERNEUIL L'ETANG 1 SENIORS D2 FUTSAL du 08/03/26

Demande de modification de date par courriel du club de FCVB pour disputer la rencontre le 03/05/26 au lieu du 08/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 55123963 SENART MOISSY 1 – VAL D'EUROPE FC 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule B du 14/03/26

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 18/04/26 au lieu du 14/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55127144 MITRY COMPANS GOELLY 4 – US VAIRES 4 CRIT ESPOIRS U11 Poule C du 14/03/26

Demande de modification de date par courriels du club de MITRY COMPANS GOELLY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55130528 NANGIS 1 – CLAYE SOUILLY 1 CRIT U11 EXCELLENCE Poule D du 14/03/26

Demande de modification de date par courriels du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55125421 US VAIRES 77 2 – MITRY COMPANS GOELLY 1 CRIT ESPOIRS U13 Poule D du 14/03/26

Demande de modification de date par courriels du club de MITRY COMPANS GOELLY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55127556 FC GUIGNES 1 – DAMMARIE LES LYS 1 CRIT FEMININ SENIORS Poule B du 14/03/26

Demande de modification de date par courriel du club de GUIGNES FC pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55126787 CRECY FC 1 – US VAIRES 77 1 CRIT FEMININ SENIORS Poule A du 14/03/26

Demande de modification de date par courriel du club de VAIRES 77 US pour disputer la rencontre le 11/04/26 au lieu du 14/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691101 ES SAINT SOUPPLETS 41 – MOUSSY NEUF ES 40 CRIT 55 ANS Poule A du 15/03/26

Demande de modification de date par courriel du club de MOUSSY NEUF pour disputer la rencontre le 19/03/206 à 20H30 au lieu du 15/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 21 et 22 mars 2026](#)

MATCH 55124090 VILLEPARISIS USM 1 – US VAIRES 77 1 CRITERIUM FEMININS U13 Poule A du 21/03/26

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS USM pour disputer la rencontre le 18/03/26 à 18H00 au lieu du 21/03/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55127481 FONTENAY TRESIGNY 1 – FC GUIGNES 1 CRIT FEMININ SENIORS Poule B du 21/03/26

Demande de modification de date par courriel du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 4 et 5 avril 2026](#)

MATCH 55126794 PORT DE LOURCQ MITRY 1 – US VAIRES 77 1 CRIT FEMININS SENIORS Poule A du 04/04/26

Demande de modification de date par courriel du club de US VAIRES 77 pour disputer la rencontre le 25/04/26 au lieu du 04/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 11 et 12 avril 2026](#)

MATCH 55513038 FONTENAY TRESIGNY 1 – US VAIRES 1 COUPE CRITERIUM SENIORS du 11/04/26

Demande d'inversion de modification de date par FOOTCLUBS du club de FONTENAY TRESIGNY pour disputer la rencontre le 31/03/2026 à 21H00 sur les installations de VAIRES S/SMARNE au lieu du 11/04/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES U15F et U18F

Dates retenues pour la **Coupe 77 U18F et U15F** :

COUPE U18F (nouveau calendrier)

- Le mercredi 18/03/26 (1/4 de finale)
- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

COUPE U15F

- Le samedi 07/03/26 (1/4 de finale)
- Le samedi 4/04/26 (1/2 finale)
- Le dimanche 03/05/26 (finale)

Nous vous rappelons que les compétitions **de ligue sont prioritaires**.

Dès lors, toute rencontre de Coupe U18F ou U15F entrant en concurrence avec une rencontre de compétition de Ligue devra être avancée et disputée avant la date concernée, celle-ci constituant une date butoir.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 12 mars 2026

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Sebastien PICCA

Présent(s) : Claude ADAM - Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Absent(s) Excusé(s) :

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

*Situation Financière

*Commission Régionale du Statut de l'Educateur et Entraîneur de Football

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U14	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U14	¼ de Finale	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h. amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

Complément de la Commission du 05/03/2026

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53548117	21/02/26	U14	D3A	CHAMPS AS 22	QUINCY 21	80€
Pas de score transmis						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Champs AS., et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Quincy (3 points ; 0 but).						
54706088	21/02/26	U14	D4D	ST THIBAUT 22	LIEUSAINT 23	80€
Pas de score transmis						
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante St Thibault FC., et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Lieusaint (3 points ; 0 but).						

PROBLEME FMI

54938923	01/03/26	VETERANS	D1	CLAYE S. 31	BRIE EST FOOT 31
Score transmis par le club de Claye Souilly : 4-2					
02/03/2026 – Courriel du club de Claye-Souilly nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise et transmission de la liste de l'équipe de Claye.					
03/03/2026 Courriel transmis au club					
Rappel Règlementaire,					
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :					
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .					

Dans cette situation, La Commission demande au club de Claye donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :

- une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,
- puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).

Considérant que le club de Claye Souilly n'a pas transmis les éléments demandés

Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe

MATCH 55568150 VAIRES 31 – FONTENAY TRES. 31 COUPE 77 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat **D1 Vétérans**, composé de 13 équipes et nécessitant l'ajout de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates initialement réservées à la Coupe,

Considérant qu'à la date du **19/04/2026**, correspondant au **4^e tour (1/8^e de finale)** de la Coupe 77 Vétérans, l'équipe de Fontenay-Tresigny 31 doit disputer une rencontre de championnat en retard (**Fontenay 31 – Brie Est 31**),

Pour l'ensemble de ces raisons, la rencontre mentionnée en référence **ne peut être maintenue à la date initialement prévue**.

Le tour suivant de la Coupe (1/2 finale) étant programmé le **14/05/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 29/04/2026**, afin de respecter un délai suffisant entre les deux tours.

Après examen des calendriers respectifs des deux équipes,

la Commission décide de reporter la rencontre à la première date libre commune, à savoir le **29/03/2026**.

La reprogrammation est donc **actée et effective** à cette nouvelle date.

Championnat - Match sans date

MATCH 54938992 BRIE EST FC 31 – COLLEGIEN 31 D1 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **01/03/2026** et le **08/05/2026**,

Considérant qu'à ce stade la date du 14/05/2025 ne pourra être choisie, celle-ci étant pour le moment réservé en cas de problèmes sur les dernières journées.

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 06/05/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 29/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53547643 LOGNES 21 -VFFA 77 21 U14 D2A du 14/03/2026

06/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 15h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VFFA 77

MATCH 53547644 ENT CSD/OTHIS/ST PAT 21 – PONTAULT UMS 21 U14 D2A du 14/03/2026

25/02/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT CSD/OTHIS/ST PAT** pour disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 15H30

Demande Refusée par le club de PONTAULT UMS

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53547865 GRETZ TOURNAN 21 – VAL D'EUROPE 22 U14 D2B du 14/03/2026

11/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GRETZ TOURNAN** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 16h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE

MATCH 54704919 CRECY 2 – COUNTRY F 1 U15 D2B du 14/03/2026

Compte tenu d'un arrêté municipal autorisant une autre association de la commune à disposer de l'accès exclusif au complexe sportif Jean Périchon de Crécy-la-Chapelle les 14 et 15 mars 2026, Considérant que la rencontre référencée ne pourra, de ce fait, être disputée à la date prévue du **14/03/2026**,

Considérant les **calendriers respectifs** des deux équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre à la première date libre commune, à savoir : 25/04/2026

La reprogrammation est donc effective à cette nouvelle date.

MATCH 54686663 MITRY OURCQ 5 – ST MARD 5 CDM D2A du 15/03/2026

Compte tenu de la réception d'un **arrêté de fermeture temporaire** des complexes sportifs Robert Marchand et Jules Ladoumègue de Mitry-Mory en date du **15 mars 2026**,

Considérant que la rencontre référencée ne pourra, de ce fait, être disputée à la date prévue du **15/03/2026**,

Considérant les **calendriers respectifs** des deux équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre à la première date libre commune, à savoir le 29/03/2026

La reprogrammation est donc effective à cette nouvelle date.

MATCH 54686664 FCLPV 5 -FC MUSCLE 5 CDM D2A du 15/03/2026

11/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FC MUSCLE** pour disputer la rencontre à 10h15 au lieu de 11H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FCLPV

MATCH 54689188 CRECY 36 – ENT FERTE/CHANGIS 35 +45 ANS-C du 15/03/2026

Compte tenu d'un arrêté municipal autorisant une autre association de la commune à disposer de l'accès exclusif au complexe sportif Jean Périchon de Crécy-la-Chapelle les 14 et 15 mars 2026, Considérant que la rencontre référencée ne pourra, de ce fait, être disputée à la date prévue du **14/03/2026**,

Considérant les **calendriers respectifs** des deux équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre à la première date libre commune, à savoir : 19/04/2026

La reprogrammation est donc effective à cette nouvelle date.

MATCH 54689356 COMBS 35 – VAL DE L'YERRES 35 +45 ANS-D du 15/03/2026

23/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAL DE L'YERRES

MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 54685262 VAUX ROCHETTE 22 -LIEUSAIN 21 U16 D3E du 15/03/2026

26/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 54685605 MORET VENEUX 22 – USBPO/ESPB 21 U16 D3F du 15/03/2026

11/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET VENEUX** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– *En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE USBPO-ESPB

MATCH 53549953 MCG 21 – CESSON VSD 21 U18 D1 du 15/03/2026

Compte tenu de la réception d'un **arrêté de fermeture temporaire** des complexes sportifs Robert Marchand et Jules Ladoumègue de Mitry-Mory en date du **15 mars 2026**,

Considérant que la rencontre référencée ne pourra, de ce fait, être disputée à la date prévue du **15/03/2026**,

Considérant les **calendriers respectifs** des deux équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre à la première date libre commune, à savoir le 26/04/2026

La reprogrammation est donc effective à cette nouvelle date.

MATCH 53550482 COMBS 21 – OL LOING 21 U18 D2C du 15/03/2026

09/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE COMBS

MATCH 54681454 BREUILLOISE 1 – MOUSSY NEUF 2 SENIORS D4A du 15/03/2026

12/03/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **MOUSSY NEUF** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 ou le 26/04/2026 au lieu du 15/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BREUILLOISE

MATCH 54681634 VARENNES 2 – VAUX ROCHETTE 2 SENIORS D4D du 15/03/2026

11/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VARENNES** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– *En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAUX ROCHETTE

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COUNTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHETTE 21 U14 D2C du 28/03/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 54706568 GATINAIS VL 22 – GRANDE PAROISSE 21 U14 D4F du 28/03/2026

18/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– *En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.*

Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRANDE PAROISSE

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 54704436 ST SOUPPLETS 1 – BRIE FC 1 U15 D2A du 04/04/2026

03/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST SOUPPLETS** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 04/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIE FC

MATCH 55512995 VAIRES 2 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 COUPE COMITE U15 du 04/04/2026

24/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 17h30 au lieu du 04/04/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

MATCH 53546123 NANGIS 1 – CHELLES 2 VETERANS D3B du 05/04/2026

02/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à Chelles au lieu de Nangis

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE NANGIS

MATCH 53546349 CRISENOY 31 - GATINAIS VL 31 VETERANS D3C du 05/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 01/05/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54706544 GATINAIS VL 22 – OL LOING 22 U14 D4F du 25/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 au lieu du 25/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL LOING

MATCH 54696352 VAIRES 77 23 – PLAINE/CLAYE 24 U16 D3B du 26/04/2026

12/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 10/05/2026 au lieu du 26/04/2026

L'équipe de Plaine/Claye 24 ayant déjà une rencontre le 10/05/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. **Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D**

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. **Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B**

Considérant la même contrainte organisationnelle,

L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Pontierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations...

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du **09/12/2025**, le **Bureau du Comité Directeur du District** a entériné le **déclenchement du Relevé n°55 avec la planification**, ci-après :

- édition du relevé le **15/12/2025**
- échéance de paiement fixée au **05/01/2026**
- limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le **16/01/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 29/01/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 15/12/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 17/01/2026.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 17/01/2026 par le District.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

Situation non régularisée au 12/02/2026

SENIORS D3E

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 20/02/2026 et le 12/03/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation,
Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 08/03/2026 Bois le Roi 1 – Dammarie FC 1

La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

***Commission Régionale du Statut de l'Educateur et Entraîneur de Football**

Extrait de Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Educateur et Entraîneur de Football en date du 06 janvier 2026

« ...**SITUATION DES CLUBS DU CHAMPIONNAT U14 - DEPARTEMENTAL 1 (CFI U14 – U19 CERTIFIE)** :

(.../...)

District 77

La Commission fait le point sur l'encadrement technique des clubs du Championnat U14 de D1.

Elle constate que les clubs suivants n'ont toujours pas régularisé sa situation à l'expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat :

- DAMMARIE LES LYS FC 550039 (Educateur non désigné)
- US TORCY PVM 511876 (Educateur non désigné)

Et décide de faire application de la sanction sportive telle que prévue à l'article 11.3.4 du Règlement Sportif Général de la LPIFF (retrait de 1 point par match disputé après expiration du délai de 60 jours à compter du lendemain du premier match de Championnat). La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District concerné pour une première application de la sanction sportive jusqu'au 06/01/2026.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du RSG de la LPIFF. ... »

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue :

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs, (...)

A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de l'« éducateur-joueur ». Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières **et/ou** sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article. »

Dammarie FC 21 (U14 D1)

La Commission,

Vu les dispositions réglementaires relatives au Statut de l'Educateur et de l'Entraîneur de Football ;
Concernant l'équipe Dammarie FC 21 (U14 D1) ;

Considérant qu'au lendemain du premier match de Championnat, à savoir le 21/09/2025, le club ne remplissait pas les obligations prévues par le Statut ;

Considérant qu'après expiration du délai de régularisation de 60 jours, soit le 21/11/2025, la situation demeurait inchangée ;

Considérant qu'entre le 21/11/2026 et le 06/01/2026, l'équipe a disputé trois rencontres de Championnat, à savoir :

- 29/11/2025 : Dammarie FC 21 – MCG 21
- 06/12/2025 : Torcy 23 – Dammarie FC 21
- 13/12/2025 : Le Mée – Dammarie FC 21

La Commission,

Fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football en date du 06/01/2026,

Décide de retirer 3 points au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé dans la période concernée, à l'équipe Dammarie FC 21.

US Torcy PMV 23 (U14 D1)

La Commission,

Vu les dispositions réglementaires relatives au Statut de l'Éducateur et de l'Entraîneur de Football ;

Concernant l'équipe US Torcy PMV 23 (U14 D1) ;

Considérant qu'au lendemain du premier match de Championnat, soit le 21/09/2025, le club ne satisfaisait pas aux obligations réglementaires ;

Considérant qu'après expiration du délai de régularisation de 60 jours, soit le 21/11/2025, la situation n'avait pas été régularisée ;

Considérant qu'entre le 21/11/2025 et le 06/01/2026, l'équipe a disputé trois rencontres de Championnat, à savoir :

- 06/12/2025 : Torcy 23 – Dammarie FC 21
- 13/12/2025 : Torcy 23 – Briard SC 21
- 20/12/2025 : Melun FC 23 – Torcy 23

La Commission,

Fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut de l'Éducateur et Entraîneur de Football du 06/01/2026,

Décide de retirer 3 points au classement du Championnat U14 D1 – Saison 2025/2026, soit 1 point par match disputé, à l'équipe US Torcy PMV 23.



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI SENIORS	1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U14/U19	1er jour : 20/03/26 2ème jour : 17/04/25	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	1er jour : 30/03/26 2ème jour : 04/05/26	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U6/U9	1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26	MONTRY	18	3
CFI U6/U9	1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26	LESIGNY	11	10
CFI U10/U13	1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26	LE MEE S/SEINE	FORMATION	COMPLETE



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 14 MARS 2026

Club recevant	LE MEE (U6) - 14H		MELUN (U6) - 14H30		VAUX LA ROCHETTE (U7) - 14H	
	LE MEE	4	MELUN	4	VAUX LA ROCHETTE	3
	MOISSY	3	SAVIGNY	2	MELUN	3
	USBPO	2	CESSON	3	MOISSY	5
	DAMMARIE	3	PONTHIERRY	2	LE CHATELET	2
			MORMANT	1	BOMBON	1
		12		12		14

Club recevant	MORMANT (U7) - 14H		CESSON (CREUSET - U7) - 14H		EBNSP - 14H	
	MORMANT	2	CESSON	3	EBNSP	2
	DAMMARIE	4	USBPO	2	RCPF	4
	SAVIGNY	2	NANDY	3	LA FORET	1
	PONTHIERRY	2			GATINAIS	2
	ALLIANCE	2			MORET VENEUX	3
	LE MEE	4				
		16		8		12

Club recevant	PAYS DE BIERES - 14H		VARENNES - 14H		PROVINS - 14H	
	PAYS DE BIERES	1	VARENNES	4	PROVINS	3
	HVS	2	MAROLLES	2	NANGIS	3
	AVON	3	GRANDE PAROISSE	1	MONTEREAU	4
	OLYMPIQUE DU LOING	4	BRAY SUR SEINE	2	LONGUEVILLE	1
	CHAMPENOIS	1	SAINT GERMAIN LAVAL	1		
	BOIS LE ROI	1				
		12		10		11

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		FC LE PIN	
	VILLEPARISIS	4	LOGNES	7	FC LE PIN	2
	VAL DE France	5	VILLEPARISIS	6	BUSSY FC	6
	BREUILLOISE	2	CRECY FC	3	CLAYE	4
	COLLEGIEN	4				
	ESBLY	1				
		16		16		12

Club recevant	NOISIEL		VAL D'EUROPE		QUINCY	
	NOISIEL FA	6	VAL D'EUROPE	6	QUINCY	5
	CHELLES	6	CHELLES	3	VAL DE France	5
	EMERAINVILLE	2	FERTE SOUS JOUARRE	3	COSMO	2
					BRIE EST	2
					BUCEENNE	2
		14		12		16

Club recevant	VAIRES		ST THIBAUT		PONTAULT PORTUGAIS	
	VAIRES	5	ST THIBAUT	1	PONTAULT PORTUGAIS	4
	POMMEUSE	4	TORCY	6	PLAINE DE France	2
	THORIGNY	2	MAGNY	2	LAGNY	5
			JOUARRE	3	CS COUNTRY	4
		11		12		15

Club recevant	CHAMPS FFC		FERRIERES			
	CHAMPS FFC	4	FERRIERES	5		
	MCG	6	MITRY	3		
	COULOMMIERS	3	AFPO	2		
			REBAIS	2		
		13		12		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 21 MARS 2026

Club recevant	CESSON CREUSET (U6) - 14H30		DAMMARIE (U6) - 14H		SAVIGNY (U6) - 14H	
	CESSON	3	DAMMARIE	3	SAVIGNY	2
	MELUN	3	USBPO	2	MOISSY	5
	PONTHIERRY	2	MORMANT	1	VAUX	2
			SAVIGNY LE TEMPLE	2	MELUN	3
			LE MEE	3		
			MOISSY	3		
		8		14		12

Club recevant	BOMBON (U7) - 14H		LE CHATELET (U7) - 13H30		HVS - 14H	
	BOMBON	1	LE CHATELET	2	HVS	2
	MORMANT	2	USBPO	2	RCPF	4
	PONTHIERRY	2	CESSON	3	OLYMPIQUE DU LOING	4
	ALLIANCE	2	LE MEE	4	BOIS LE ROI	1
	DAMMARIE	4			LA FORET	1
		11		11		12

Club recevant	MORET VENEUX - 14H		VARENNES - 14H		MONTEREAU - 14H	
	MORET VENEUX		VARENNES	4	MONTEREAU	4
	AVON		NANGIS	3	BRAYTOIS	2
	EBNSP		LONGUEVILLE	1	PROVINS	3
	GATINAIS VL				GRANDE PAROISSE	1
	CHAMPAGNE				MAROLLES	2
	PAYS DE BIERES				ST GERMAIN LAVAL	1
		0		8		13

Club recevant	BREUILLOISE		MITRY MORY		MITRY MORY	
	BREUILLOISE	2	MCG	6	MCG	3
	TORCY	6	VAL D'EUROPE	6	THORIGNY	2
	ESBLY	1			ST THIBAUT	1
	CHELLES	3				
		12		12		6

Club recevant	VILLEPARISIS		VILLEPARISIS		VAIRES	
	VILLEPARISIS	4	VILLEPARISIS	6	VAIRES	5
	COLLEGIEN	4	NOISIEL FA	6	LOGNES	7
					COSMO	2
		8		12		14

Club recevant	CHELLES		CLAYE		LAGNY	
	CHELLES	6	CLAYE	4	LAGNY	5
	VAL DE France	6	VAL DE France	4	BUSSY	6
			PLAINE DE France	2	PONTAULT PORTUGAIS	4
			LE PIN FC	2		
		12		12		15

Club recevant	CHAMPS FFC		FERRIERES		CRECY FC	
	CHAMPS FFC	4	FERRIERES	5	CRECY FC	3
	CS COUNTRY	4	QUINCY	5	JOUARRE	3
	COLLEGIEN	4	FERTE SOUS JOUARRE	3	AFPO	2
	EMERAINVILLE	2			MAGNY	2
	REBAIS	2				
		16		13		10

Club recevant	POMMEUSE					
	POMMEUSE	4				
	BRIE EST	1				
	BUCEENNE	1				
	COULOMMIERS	3				
		9		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 4

SAMEDI 14 MARS 2026

Club recevant	DAMMARIE (U8) - 14H		ALLIANCE (U8) - 14H		PRINGY (U8) - 14H	
	DAMMARIE	3	ALLIANCE 77	3	USBPO	3
	VAUX	3	MOISSY	4	MORMANT	3
	PONTHIERRY	3	CESSON	3	MELUN	3
	LE MEE	4	SAVIGNY	2	BOMBON	1
					NANDY	2
		13		12		12

Club recevant	LE CHATELET (U9) - 14H		CESSON CREUSET (U9) - 14H		VULAINES - 14H	
	LE CHATELET	2	CESSON	2	HVS	2
	MELUN	3	MOISSY	2	CHAMPENOIS	2
	PONTHIERRY	1	LE MEE	3	GATINAIS	3
	VAUX	1	NANDY	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	3
	USBPO	1				
	DAMMARIE	2				
		10		9		10

Club recevant	GREZ SUR LOING - 14H		RCPF - 14H		MONTEREAU - 14H	
	OLYMPIQUE DU LOING U9	4	RCPF	4	MONTEREAU	3
	AVON	3	EBNSP	2	GRANDE PAROISSE	2
	PAYS DE BIERES	3	MORET VENEUX	2	MAROLLES	1
			BOIS LE ROI	1	ST GERMAIN LAVAL	2
			LA FORET	1	BRAYTOIS	2
					VARENNES	6
		10		10		16

Club recevant	PROVINS - 14H		BUSSY		COLLEGIEN	
	PROVINS		BUSSY FC	6	COLLEGIEN	4
	GOUAIX		QUINCY	4	CLAYE	6
	JOUY YVRON		PLAINE DE France	2	REBAIS	2
	NANGIS					
	VILLIERS ST GEORGES					
	LONGUEVILLE					
		0		12		12

Club recevant	LAGNY		MAGNY		VAL DE France	
	LAGNY	5	MAGNY	3	VAL DE France	8
	COSMO	3	MOUROUX	3	MCG	6
	VILLEPARISIS	5	MCG	3	BRIE EST	1
			ST THIBAUT	1	ANNET	1
			CS COUNTRY	4		
		13		14		16

Club recevant	CHANGIS		CHELLES		THORIGNY	
	CHANGIS	2	CHELLES	7	THORIGNY	4
	FERTE SOUS JOUARRE	5	FERRIERES	4	NOISIEL FA	5
	AFPO	3	CHAMPS FFC	4	BREUILLOISE	4
	POMMEUSE	5				
		15		15		13

Club recevant	CRECY FC		TORCY		COULOMMIERS	
	CRECY FC	3	TORCY	2	COULOMMIERS	3
	LOGNES	2	VAL D'EUROPE	4	JOUARRE	5
	VAL D'EUROPE	6	FC LE PIN	2	BUCEENNE	3
		11		8		11

Club recevant	EMERAINVILLE					
	EMERAINVILLE	2				
	PORTUGAIS PONTAULT	5				
	VAIRES	6				
		13		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 21 MARS 2026

Club recevant	MORMANT (U8) - 14H		LE MEE (U8) - 14H		ALLIANCE (U8) - 14H	
	MORMANT	3	LE MEE	4	ALLIANCE	3
	MELUN	3	MOISSY	4	PONTHIERRY	3
	CESSON	3	VAUX	2	USBPO	3
	BOMBON	1	NANDY	2	DAMMARIE	3
			SAVIGNY	2		
		10		14		12

Club recevant	MELUN (U9) - 14H30		PRINGY (U9) - 14H		CHAMPENOIS - 14H	
	MELUN	3	USBPO	2	CHAMPENOIS	2
	LE MEE	3	LE CHATELET	2	RCPF	4
	MOISSY	2	CESSON	2	AVON	3
			VAUX	1	BOIS LE ROI	1
			DAMMARIE	2		
			NANDY	2		
		8		11		10

Club recevant	GATINAIS - 14H		EBNSP - 14H		NANGIS - 14H	
	GATINAIS	3	EBNSP		NANGIS	3
	OLYMPIQUE DU LOING U9	4	HVS		JOUY YVRON	2
	MORET VENEUX	2	PAYS BIERES		VILLERS ST GEORGES	1
	LA FORET	1	OLYMPIQUE LOING U8		BRAYTOIS	2
					GOUAIX	2
					PROVINS	4
		10		0		14

Club recevant	VARENNES - 14H		BUSSY		VAL DE France	
	VARENNES	6	BUSSY	6	VAL DE France	8
	MAROLLES	1	BUCEENNE	3	COSMO	3
	MONTEREAU	3	ANNET	1	POMMEUSE	5
	LONGUEVILLE	1	EMERAINVILLE	2		
	GRANDE PAROISSE	2				
	ST GERMAIN LAVAL	2				
		15		12		16

Club recevant	NOISIEL FA		COLLEGIEN		THORIGNY	
	NOISIEL FA	5	COLLEGIEN	4	THORIGNY	4
	VAL D'EUROPE	6	VAIRES	3	MCG	6
	VAIRES	3	AFPO	3	LOGNES	2
			CS COUNTRY	4		
		14		14		12

Club recevant	LE PIN		PLAINE DE France		COULOMMIERS	
	LE PIN	2	PLAINE DE France	2	COULOMMIERS	3
	TORCY	2	CHAMPS FFC	4	LAGNY	5
	ST THIBAUT	1	VILLEPARISIS	5	BREUILLOISE	4
	PORUTGAIS PONTAULT	5	CHELLES	5		
	CHELLES	2				
		12		16		12

Club recevant	QUINCY		MOUROUX		CHANGIS	
	QUINCY	4	MOUROUX	3	CHANGIS	2
	CLAYE	6	JOUARRE	5	CRECY FC	3
	FERRIERES	4	REBAIS	2	BRIE EST	1
		14		10		6

Coupe Comité 45 ANS -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	US TORCY PVM 35 FC COSMO 77 35

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	US TORCY PVM 35 DAMMARTIN CS 35

Match 2	DAMMARTIN CS 35 DAMMARTIN CS 36
---------	------------------------------------

Match 3	NANDY F.C. 35 GREZ Tournan SC 35
---------	-------------------------------------

QF 2	NANDY F.C. 35 MITRY COMPANS GOELLY 35
------	--

Match 4	MITRY COMPANS GOELLY 35 ST THIBAUT F.C. 35
---------	---

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
VILLEN OY A.C. 35 ENT/FERR-CROIS 35	QF 3

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
VILLEN OY A.C. 35 VARENNES FC 35	Match 5

LONGUEVILLE 35 ENT/FERR-CROIS 35	Match 6
-------------------------------------	---------

BAGNEAUX NEMOURS 35 REAU/ALLIANCE 77 35	Match 7
--	---------

BAGNEAUX NEMOURS 35 COLLEGIEN AS 35	QF 4
--	------

COLLEGIEN AS 35 VAUX LA ROCLETTE 35	Match 8
--	---------

Coupe Comité Vétérans -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	BAGNEAUX-NEMOURS 31 QUINCY VOISINS FC US 31

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	QUINCY VOISINS FC US 31 LESIGNY U.S.C. 32

Match 2	LESIGNY U.S.C. 32 NANGIS-ES 31
---------	--

Match 3	COLLEGIEN AS 32 VAUX ROCHETTE 31
---------	--

QF 2	VAUX ROCHETTE 31 V.F.F.A. 77 32
------	---

Match 4	V.F.F.A. 77 32 OZOUEF LE VOULGIS 31
---------	---

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
CHELLES AS 32	QF 3
COMBS LA VILLE C.A. 32	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
CHELLES AS 32	Match 5
GRETZ TOURNAN SC 31	

COMBS LA VILLE C.A. 32	Match 6
SERVON 32	

THORIGNY FC 31	Match 7
MORMANT F.C. 32	

THORIGNY FC 31	QF 4
MOUSSY NEUF ES 31	

MOUSSY NEUF ES 31	Match 8
OTHIS C.O. 31	

Coupe Comité CDM -- 2025/2026

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	HERICY VUL. SAM. 6
	LCR-ASLE 5

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
ANNET AS 5	QF 3
BRIARD SC 5	

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	
	FORET ES LA 5



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

QF 2	MOUROUX CS 5
	FORET ES LA 5

REAU SL 5	QF 4
FC REBAIS 5	

Coupe Comité U14 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	PAYS FONTAINEBLEAU 23 COULOMMIERS BRIE F 21

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 1	COULOMMIERS BRIE F 21 US VAIRES 77 23

Match 2	US VAIRES 77 23 US VAIRES 77 24
---------	---

Match 3	VAL D'EUROPE FC 23 VAL D'EUROPE FC 22
---------	---

QF 2	VAL D'EUROPE FC 22 MONTEREAU ASA 22
------	---

Match 4	MONTEREAU ASA 22 COUNTRY ACADEMIE 22
---------	--

1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
DF 2	

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 3	AVONNAISE US FOOT 21 US TORCY PVM 24

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 5	AVONNAISE US FOOT 21 GATINAIS VAL LOING 21

Match 6	US TORCY PVM 24 VAUX LA ROCLETTE 22
---------	---

Match 7	VILLEPARISIS U.S.M. 22 LE MEE SPORTS 22
---------	---

QF 4	LE MEE SPORTS 22 CESSON VSD ES 21
------	---

Match 8	CESSON VSD ES 21 PONTAULT UMS 23
---------	--

Coupe Comité U15 -- 2025/2026

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 1	CRECY FC 2
	MEAUX CS ACADEMY 2

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
US VAIRES 77 2	QF 3
ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2	

1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite de jeu le 14/05/2026)	
DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite de jeu le 14/05/2026)	
	DF 2

QF 2	CHAMPS FFC 1
	MAGNY FC 2

FC GUIGNES 1	QF 4
V.F.F.A. 77 1	

Coupe Comité U16 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	ST THIBAUT F.C. 21 COMBS LA VILLE C.A. 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	ST THIBAUT F.C. 21 LE MEE SPORTS 22

Match 2	GRETZ TOURNAN SC 22 LE MEE SPORTS 22
---------	---

Match 3	ENT.CSD/OTHIS/ST PAT 23 DAMMARIE LES LYS FC 21
---------	---

QF 2	DAMMARIE LES LYS FC 21 CPSP 21
------	-----------------------------------

Match 4	CPSP 21 VARENNES FC 21
---------	---------------------------

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
MELUN FC 23 PONTAULT COMB. PORT. 21	QF 3

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
ST MARD A.S. 21 MELUN FC 23	Match 5

PONTAULT COMB. PORT. 21 ANNET S/MARNE A.S. 21	Match 6
--	---------

VAL YERRES-FONTENAY 21 NANDY F.C. 21	Match 7
---	---------

VAL YERRES-FONTENAY 21 US VAIRES 77 23	QF 4
---	------

US VAIRES 77 23 CLAYE-SOUILLY 23	Match 8
-------------------------------------	---------

Coupe Comité U18 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	CHAMPS FFC 21 ST MARD AS 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	CHAMPS FFC 21 MELUN FC 22

Match 2	MELUN FC 22 AFPO 21
---------	------------------------

Match 3	PONTHIERRY US 21 VAL D'EUROPE FC 22
---------	--

QF 2	PONTHIERRY US 21 OZOIR FC 77 21
------	------------------------------------

Match 4	V.F.F.A. 77 21 OZOIR FC 77 21
---------	----------------------------------

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
CPSP 21 CHELLES AS 22	QF 3

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
CPSP 21 CPSP 22	Match 5

CHELLES AS 22 SERVON FC 21	Match 6
-------------------------------	---------

MAGNY LE HONGRE FC 21 FCLPV 21	Match 7
-----------------------------------	---------

FCLPV 21 ROISSY EN BRIE FC 22	QF 4
----------------------------------	------

ROISSY EN BRIE FC 22 BRIE FC 22	Match 8
------------------------------------	---------

Coupe Comité Seniors -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	V.F.F.A. 77 2 VARENNES FC 1

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	V.F.F.A. 77 2 PAYS FONTAINEBLEAU 2

Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 2 THORIGNY FC 1
---------	--

Match 3	CPSP 1 PONTAULT COM. UMS 2
---------	-------------------------------

QF 2	CPSP 1 ou Pontault UMS 2 MEAUX ACADEMY CS 3
------	--

Match 4	FC CONGISSOIS 1 MEAUX ACADEMY CS 3
---------	--

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
LIEUSAIN FOOT AS 1	QF 3
LAGNY MESSAGERS F US 1	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
LIEUSAIN FOOT AS 1 MORET-VEAUX 1	Match 5

LAGNY MESSAGERS F US 1 SERVON FC 2	Match 6
--	---------

NANTEUIL AS 1 LOING FC 1	Match 7
--	---------

NANTEUIL AS 1	QF 4
MOUSSY NEUF ES 1	

COMBS LA VILLE C.A. 2 MOUSSY NEUF ES 1	Match 8
--	---------

Coupe 77 45 ANS -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	CLAYE SOUILLY 35
	CLAYE SOUILLY 36

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	CLAYE SOUILLY 36
	COMBS LA VILLE C.A. 35

Match 2	COMBS LA VILLE C.A. 35
	ENT FERTE/CHANGIS 35

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

Match 3	V.F.F.A. 77 35
	LIEUSAIN FOOT AS 35

QF 2	V.F.F.A. 77 35
	CRECY FC 35

Match 4	COUBERT FC 35
	CRECY FC 35

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
ENT. PRESLES CHEVRY 35	QF 3
Val d'Europe 35 ou Nanteuil 35	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
ENT. PRESLES CHEVRY 35	Match 5
AVONNAISE US FOOT 35	

VAL D'EUROPE FC 35	Match 6
NANTEUIL LES MEAUX 35	

BRIARD S.C. 35	Match 7
SERVON FC 35	

SERVON FC 35	QF 4
OZOIR FC 77 35	

TRILPORT-USE 35	Match 8
OZOIR FC 77 35	

Coupe 77 CDM -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	ST THIBAUT F.C. 6 PRESLES-EN-BRIE RC 6

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	ST THIBAUT F.C. 6 LIEUSAIN FOOT AS 5

Match 2	VILLEPARISIS U.S.M. 5 LIEUSAIN FOOT AS 5
---------	--

Match 3	NANTEUIL LES MEAUX 5 ST GERMAIN LAVAL ES 5
---------	--

QF 2	NANTEUIL LES MEAUX 5 LAGNY MESSAGERS 5
------	--

Match 4	LAGNY MESSAGERS F US 5 VAUX LA ROCLETTE 5
---------	---

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 2	

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
PONTHIERRY US 5	QF 3
HERICY VUL. SAM. 5	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
OZOUER LE VOULGIS CS 5 PONTHIERRY US 5	Match 5

HERICY VUL. SAM. 5 EXEMPT (SNIIE FC 5 - FG)	Match 6
---	---------

BOMBONNAISE AS 5 US VAIRES 77 5	Match 7
---	---------

MAISONCELLES FC 5 THORIGNY FC 5	Match 8
---	---------

US VAIRES 77 5	QF 4
THORIGNY FC 5	

Coupe 77 Vétérans -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	VILLEPARISIS U.S.M. 31 NANTEUIL LES MEAUX 31

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	VILLEPARISIS U.S.M. 31 SERVON FC 31

Match 2	ES SAINT-SOUPPLETS 31 SERVON FC 31
---------	--

Match 3 le 18/03	PONTAULT COM. UMS 31 BRIE EST FOOT. CLUB 31
------------------------	--

QF 2	Pontault UMS 31 ou Brie Est 31 PONTHIERRY US 31
------	--

Match 4	PONTHIERRY US 31 US TORCY PVM 32
---------	--

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
VAIRES 77 31	QF 3
FONTENAY TRESIGNY 31	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
NANDY F.C. 31	Match 5
VAIRES 77 31	

FONTENAY TRESIGNY 31	Match 6
ENT.CSD/ST-PATHUS 31	

AFPO 31	Match 7
CLAYE SOUILLY 31	

Afpo 31 ou Claye Souilly 31	QF 4
V.F.F.A. 77 31	

COULOMMIERS BRIE F 31	Match 8
V.F.F.A. 77 31	

Coupe 77 U14 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	PONTAULT UMS 21 DAMMARIE LES LYS FC 21

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 1	PONTAULT UMS 21 PAYS FONTAINEBLEAU 22

Match 2	PAYS FONTAINEBLEAU 22 MONTEREAU ASA 21
---------	---

1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
DF 2	

Match 3	LE MEE SPORTS 21 ENT.CSD/OTHIS/ST-PAT 21
---------	---

QF 2	LE MEE SPORTS 21 US VAIRES 77 22
------	-------------------------------------

Match 4	NANDY F.C. 21 US VAIRES 77 22
---------	----------------------------------

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
BRIARD S.C. 21	QF 3
BUSSY ST GEORGES FC 22	

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
MEAUX ACADEMY CS 22	Match 5
BRIARD S.C. 21	

LIEUSAIN FOOT AS 21	Match 6
BUSSY ST GEORGES FC 22	

VAUX LA ROCHETTE 21	Match 7
VAL D'EUROPE FC 21	

VAUX LA ROCHETTE 21	QF 4
CHELLES AS 21	

COMBS LA VILLE C.A. 21	Match 8
CHELLES AS 21	

Coupe 77 U15 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
Match 1	NOISIEL FOOT-ACADEM 1
	US VAIRES 77 1

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
QF 1	US VAIRES 77 1
	LAGNY MESSAGERS F US 1

Match 2	LAGNY MESSAGERS F US 1
	COMBS LA VILLE C.A. 1

1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
DF 1	



1/2 Finale le 02 mai 2026 (date limite le 14/05/2026)	
	DF 2

Match 3	MAGNY LE HONGRE FC 1
	LE MEE SPORTS 1

QF 2	LE MEE SPORTS 1
	BUSSY ST GEORGES FC 1

Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 1
	MAROLLES AS 1

1/4 de Finale le 04 avril 2026 (date limite de jeu le 18/04/2026)	
CLAYE SOUILLY 1	QF 3
COUNTRY F. 1	

1/8 ^e de Finale le 07 mars 2026 (date limite de jeu le 21/03/2026)	
PONTAULT COM. UMS 1	Match 5
CLAYE SOUILLY 1	

COUNTRY F. 1	Match 6
TRILPORT-USF 1	

MELUN FC 1	Match 7
CRECY FC 1	

MELUN FC 1	QF 4
MEAUX ACADEMY CS 1	

MEAUX ACADEMY CS 1	Match 8
MORMANT F.C. 1	

Coupe 77 U16 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	VAL D'EUROPE FC 21 BUSSY ST GEORGES FC 22

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	VAL D'EUROPE FC 21 CHELLES AS 21

Match 2	CHELLES AS 21 MONTEREAU ASA 21
---------	-----------------------------------

Match 3	MORMANT F.C. 21 LE MEE SPORTS 21
---------	-------------------------------------

QF 2	LE MEE SPORTS 21 US VAIRES 77 22
------	-------------------------------------

Match 4	CRECY FC 21 US VAIRES 77 22
---------	--------------------------------

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
BRIARD S.C. 21	QF 3
MELUN FC 22	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
HERICY VUL. SAM. 21	Match 5
BRIARD S.C. 21	

MELUN FC 22	Match 6
NANTEUIL LES MEAUX 21	

GRETZ TOURNAN SC 21	Match 7
MORET-VERNEUX SAB. FC 21	

GRETZ TOURNAN SC 21	QF 4
VILLEPARISIS U.S.M. 21	

MITRY COMPANS GOELLY 21	Match 8
VILLEPARISIS U.S.M. 21	

Coupe 77 U18 -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	CRECY FC 21 VAL D'EUROPE FC 21

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	VAL D'EUROPE FC 21 PONTAULT COM. UMS 21

Match 2	AVONNAISE US FOOT 21 PONTAULT COM. UMS 21
---------	--

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

Match 3	DAMMARIE LES LYS FC 21 BRIARD S.C. 21
---------	--

QF 2	BRIARD S.C. 21 MITRY COMPANS GOELLY 21
------	---

Match 4	BUSSY ST GEORGES FC 21 MITRY COMPANS GOELLY 21
---------	---

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
SAVIGNY LE TEMPLE FC 21	QF 3
CLAYE SOUILLY 22	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
GRETZ TOURNAN SC 21	Match 5
SAVIGNY LE TEMPLE FC 21	

CLAYE SOUILLY 22	Match 6
SENART-MOISSY 22	

CHELLES AS 21	Match 7
MONTEREAU ASA 21	

CHELLES AS 21	QF 4
LAGNY MESSAGERS F US 21	

LAGNY MESSAGERS F US 21	Match 8
LIEUSAIN FOOT AS 21	

Coupe 77 Seniors -- 2025/2026

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
Match 1	BOIS LE ROI E.C. 1 DAMMARIE LES LYS FC 1

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
QF 1	DAMMARIE LES LYS FC 1 CLAYE SOUILLY 2

Match 2	CHELLES AS 1 CLAYE SOUILLY 2
---------	---------------------------------

Match 3	VAL D'EUROPE FC 1 LESIGNY U.S.C. 1
---------	---------------------------------------

QF 2	VAL D'EUROPE FC 1 MEAUX ACADEMY CS 2
------	---

Match 4	ENT.CSD/OTHS/ST.PAT 1 MEAUX ACADEMY CS 2
---------	---

1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
DF 1	



1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	
	DF 2

1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	
TRILPORT USF 1	QF 3
COMBS LA VILLE C.A. 1	

1/8 ^e de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)	
TRILPORT USF 1	Match 5
FC VILLIERS ST G 1	

COMBS LA VILLE C.A. 1	Match 6
V.F.F.A. 77 1	

LE MEE SPORTS 2	Match 7
BOISSISE PRINGY US 1	

LE MEE SPORTS 2	QF 4
GRETZ TOURNAN SC 2	

GRETZ TOURNAN SC 2	Match 8
ROISSY-EN-BRIE FC 1	

Coupe Criterium U15 Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 12 avril 2026	
DF 1	CHELLES 1
	MELUN FC 1



1/2 Finale le 12 avril 2026	
VAL D'EUROPE FC 1	DF 2
VAIRES 1	

Coupe Criterium Seniors Feminin -- 2025/2026

1/2 Finale le 11 Avril 2026	
DF 1	MITRY OURCQ MITRY 1
	MEAUX CS ACADEMY 1



1/2 Finale le 11 Avril 2026	
FONTENAY TRESIGNY 1	DF 2
US VAIRES 77 1	

Coupe 77 Seniors Futsal -- 2025/2026

1/4 de Finale du 23/02/26 au 01/03/262026 (date limite de jeu le 12/04/2026)	
QF 1	MFS 2
	MFS 1

1/2 Finale du 27 avril au 03 mai 2026 (date limite de jeu le 03 mai 2026	
DF 1	MFS 1
	COURTRY ACADEMIE 1



1/2 Finale du 27 avril au 03 mai 2026 (date limite de jeu le 3 mai 2026)	
DF 2	NOISIEL FA 1
	VILLEPARISIS 2

1/4 de Finale du 02 au 08 mars 2026 (date limite de jeu le 12/04/2026)	
BS ACADEMY 2	QF 3
NOISIEL FA 1	

QF 2	LIEUSAINT 2
	COURTRY ACADEMIE 1

VILLEPARISIS 2	QF 4
ASM FERTOISE 1	

Coupe 77 55 ANS -- 2025/2026

1/8° de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				1/8° de Finale le 08 mars 2026 (date limite de jeu le 05/04/2026)				
Match 1	AVONNAISE US FOOT 40		1/4 de Finale le 19 avril 2026 (date limite de jeu le 30/04/2026)	QF 1	AVONNAISE US FOOT 40		CLAYE SOUILLY 41	Match 5
	US VAIRES 77 40				BUSSY ST GEORGES FC 41			
Match 2	COLLEGIEN AS 40			1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)	DF 1			VAUX LA ROCHETTE 40
	BUSSY ST GEORGES FC 41					LOGNES U.S. 40		
Match 3	FCR 40		1/2 Finale le 14 mai 2026 (date limite)		DF 2			ENT.FERR-CROIS 40
	ENT. PRESLES CHEVRY 40					CESSON VSD ES 41		
Match 4	VAL D'EUROPE FC 40			QF 2	QF 2	FCR 40		CESSON VSD ES 41
	NANTEUIL LES MEAUX 40		VAL D'EUROPE FC 40			V.F.F.A. 77 40		

DISTRICT
SEINE ET MARNE
FFF

Coupe 77 U15F -- 2025/2026

1/4 de Finale le 7 mars 2026 (date limite de jeu le 28/03/2026)				1/4 de Finale le 7 mars 2026 (date limite de jeu le28/03/2026)	
QF 1	VAUX LA ROCHETTE 1			US TORCY PVM 1	QF 3
	LOGNES U.S. 1			US TORCY PVM 2	
		1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)		1/2 Finale le 4 avril 2026 (date limite de jeu le 18 avril 2026)	
DF 1	LOGNES U.S. 1		US TORCY PVM 1	DF 2	
	MEAUX ACADEMY CS 1		EFSSM NC 1		
QF 2	MEAUX ACADEMY CS 1			EFSSM NC 1	QF 4
	MEAUX ACADEMY CS 2			SENART MOISSY 1	



Coupe 77 U18F -- 2025/2026

1/8° de Finale le 21 février 2026 (date limite de jeu le 26/02/2026)						1/8° de Finale le 21 février 2026 (date limite de jeu le 26/02/2026)		
Match 1	CHELLES AS 1					US TORCY PVM 1	Match 5	
	VARENNES FC 1					US TORCY PVM 2		
		1/4 de Finale le 18 mars 2026 (date limite de jeu le 18/03/2026)						
		QF 1	CHELLES AS 1			QF 3		
			LOGNES U.S. 1					
Match 2	ENT.CSD/ST PATHUS 1					PRESLES EN BRIE RC 1	Match 6	
	LOGNES U.S. 1					BAGNEAUX NEMOURS E 1		

Coupe 77 Seniors Feminines -- 2025/2026

